

ALLOCATIONS CHÔMAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE



DROITS ET INDEMNISATIONS

2 jours

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les impacts de la nouvelle convention d'assurance chômage

LE RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

- › Champ d'application : titulaires, contractuels, contrats aidés
- › Base légale : les dispositifs de la convention d'assurance chômage
- › Application aux employeurs publics en auto-assurance : instruction Pôle emploi du 21 mai 2015

OUVERTURE DE DROIT À L'ALLOCATION D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI (ARE)

- › Conditions d'ouverture de droit à examiner
 - perte involontaire d'emploi : particularités du secteur public
 - durée d'affiliation : définition et modalités de recherche

Cas pratique : recherche de l'ouverture de droit, situation de chômage involontaire et calcul de la durée d'affiliation

- › Autres conditions
 - inscription comme demandeur d'emploi et condition de résidence
 - recherche effective et permanente d'un emploi
 - âge et aptitude physique

Quiz : les possibilités d'ouverture de droits au chômage

- › Système de durée d'indemnisation
 - pour les moins de 50 ans / pour les 50 ans et plus
 - cas de réduction ou prolongation de la durée d'indemnisation

Calcul de la durée d'indemnisation en fonction de l'âge du demandeur d'emploi

CALCUL DE L'ALLOCATION JOURNALIÈRE

- › Période de référence, salaire de référence
- › Montant de l'allocation, travail à temps partiel
- › Modification du taux de remplacement, passage ARE brute à ARE nette (nouvelles conditions d'assujettissement aux prélèvements sociaux depuis le 1er janvier 2015)

Cas pratique : calcul de l'ARE, avec et sans temps partiel. Passage du brut au net

- › Cas particulier de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF)
 - cas de versement : articulation avec le projet personnalisé d'accès à l'emploi
 - montant et cotisations, prise en charge des frais de formation

SPÉCIFICITÉS APPLICABLES AUX FONCTIONNAIRES

- › Cas de perte d'emploi
- › Situations assimilées à une perte d'emploi : mise en disponibilité d'office
- › Règles particulières d'indemnisation
- › Précisions de la circulaire du 21 février 2011 relative à l'indemnisation du chômage

PAIEMENT DE L'ALLOCATION

- › Point de départ de l'indemnisation : articulation des différés d'indemnisation et du délai d'attente
- › Périodicité, interruption du paiement
- › Organisme de contrôle, prise de sanctions
- › Cumul de l'ARE avec d'autres prestations : pension d'invalidité ou pension de retraite

LES AIDES AU RECLASSEMENT

- › Nouvelles règles de cumul entre ARE et activité professionnelle, salariée ou non salariée
- Application pratique
- › Aide à la création ou reprise d'entreprise

INCIDENCES DES REPRISES D'ACTIVITÉ EN COURS OU AU TERME DE L'INDEMNISATION

- › Conditions de reprise des droits après interruption de paiement ou usage du droit d'option
- › Les droits rechargeables

Cas pratique : rechargement de droits épuisés. Application des règles de coordination pour déterminer l'organisme payeur

RÈGLES DE COORDINATION SECTEUR PUBLIC/SECTEUR PRIVÉ - PÔLE EMPLOI

- › Au niveau de l'ouverture et de la reprise des droits
- › Au niveau du rechargement des droits

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation en matière d'indemnisation du chômage : droit, durée, montant de l'allocation chômage, paiement...
- Analyser la nouvelle convention assurance chômage et les différents dispositifs d'allocation existants.
- Intégrer les éléments nécessaires à l'étude complète d'un dossier.
- Apporter des réponses fiables et actualisées aux questions des agents.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une approche 100% opérationnelle illustrée de nombreux cas pratiques, pour valider ses acquis tout au long de la formation
- La prise en compte de la dernière réglementation en matière d'indemnisation du chômage (dernière convention d'assurance chômage)
- Un consultant expert en protection sociale du secteur public

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel/paie, agents chargés de la gestion des carrières, du traitement des dossiers de chômage
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

